

mouvement des céréales. Ces dernières n'auraient pas été expédiées si l'on s'en était tenu à la politique erratique de laisser-faire du ministre.

L'hon. M. Sharp: Pourrais-je poser une question au député? Combien de céréales a-t-il fait transporter au cours de la meilleure année?

L'hon. M. Starr: Vous n'en avez jamais fait expédier.

L'hon. M. Hamilton: Le ministre n'apprendra rien. S'il veut se renseigner, qu'il écoute.

L'hon. M. Sharp: C'est ce que je fais.

L'hon. M. Hamilton: L'autre jour, il a eu peur de prendre la parole et de risquer la semonce de deux minutes qu'il méritait. Il s'est défilé.

L'hon. M. Sharp: Je suis très heureux.

L'hon. M. Hamilton: J'aimerais que le ministre se tienne tranquille et m'écoute. Il est temps que quelqu'un le remette à sa place. Je parlais des wagons couverts. En 1961, la Commission canadienne du blé, les éleveurs terminus et les chemins de fer m'ont informé que nous ne pouvions expédier assez de céréales par les ports de l'Ouest pour donner suite à la vente consentie à la Chine. Telle était l'opinion de tous. J'ai demandé à chacun de me dire quelle en était la raison. Chacun accusait l'autre. C'est une tactique mise au point au cours des ans. Quand j'étais ministre, je ne me suis pas croisé les bras. J'ai convoqué ces 17 organisations au début du printemps 1961. Lors de cette réunion, j'ai forcé chacune d'elles à formuler ses critiques ouvertement. Les employés des terminus et des quais et leurs employeurs se voyaient face à face pour la première fois. Ils ont formulé leurs raisons et, grâce à cette réunion, ont pu m'assurer qu'ils augmenteraient la capacité des ports de la côte Ouest de 33 p. 100 sans dépenser un seul dollar de leurs propres fonds ou d'autres fonds.

Ils ne se sont pas contentés de cela. En janvier 1964, ils ont transporté 29 millions de boisseaux en un mois dans ces ports. On peut voir ce que peut donner la collaboration là-bas. Toutefois, je tiens à dire au ministre que si le ministre d'alors n'avait pas négocié avec les chemins de fer et les exploitants de terminus, et n'avait pas écouté leurs discussions, il n'y aurait pas eu de collaboration. Ils ne voulaient pas l'intervention du gouvernement fédéral.

En 1962, nous avons fait face à un autre problème au sujet des wagons couverts. Encore une fois, comme il est de son devoir, la Commission du blé a rencontré les chemins de fer pour essayer d'accélérer le mouvement

des céréales. Il y a eu une deuxième, et sauf erreur, une troisième réunion. Si ma mémoire est fidèle, cette troisième réunion eut lieu un mercredi. Puis le ministre a envoyé un télégramme aux deux chemins de fer et une copie à la Commission canadienne du blé; il y disait que, même si le gouvernement ne tenait pas à nommer un régisseur des transports, il le ferait s'ils ne transportaient pas les céréales. Ce télégramme a été envoyé le jeudi et, de toute ma vie, je n'ai jamais vu un plus grand nombre de wagons couverts qu'il y en avait dans l'Ouest canadien le mardi suivant.

L'hon. M. Sharp: Il y en a eu davantage depuis.

L'hon. M. Hamilton: J'essaie de faire comprendre au ministre, s'il veut apprendre au moins, que ce que les cultivateurs attendent de lui maintenant, c'est de l'action et non du laisser-aller. Ils ont alors trouvé les wagons couverts et fait transporter les céréales. Ce n'est là qu'un exemple, monsieur le président. Permettez-moi d'en citer un autre au ministre.

Nous avons vu l'innocent ministre de l'Agriculture se lever en Chambre il y a deux semaines pour nous lire rapidement une déclaration sur les contingents de blé dans l'Ouest canadien. Cela ne le regarde pas du tout en fait, car la Commission du blé relève du ministre des Finances, mais ce pauvre niais, si je puis me servir de ce mot, ne savait même pas que nous dire que certains cultivateurs bénéficiaient d'un contingent de un boisseau tandis que d'autres en avaient un de six allait mettre le feu aux poudres. C'est une injustice contre laquelle le cultivateur de l'Ouest a protesté de 1950 à 1957. Quand nous étions au pouvoir, nous y avons mis fin en grande partie, mais il est impossible de l'éliminer entièrement. Voici que les critiques recommencent à pleuvoir. En effet qu'est-ce que la plupart des gens s'imaginent lorsqu'un cultivateur à un contingent de un boisseau et qu'un autre en a un de six boisseaux? Allez vivre dans ces régions et vous verrez ce que cela signifie. Le cultivateur qui vit près d'une ligne de chemin de fer et dont le contingent est de six boisseaux peut livrer six fois plus que le cultivateur qui vit près d'une autre ligne de chemin de fer et dont le contingent n'est que de un boisseau.

Si vous ne saisissez pas la situation d'un agriculteur qui a 600 acres et dont le contingentement est fixé à six boisseaux et celle d'un agriculteur qui a le même nombre d'acres mais qui ne peut livrer qu'un boisseau, je vais vous l'expliquer. Pensez à l'état d'esprit que créent chez lui ses créanciers et sa femme.